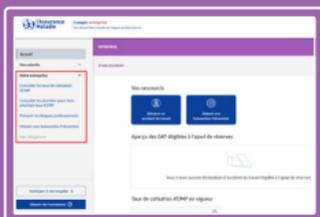




COMPTE ENTREPRISE



4 bonnes raisons

pour s'inscrire aux fonctionnalités
« Consulter ses taux AT/MP
et prévenir ses risques professionnels »,
sur net-entreprises.fr



1 RÉPONDRE à une obligation légale

⊙ L'inscription aux services AT/MP sur net-entreprises.fr est une obligation légale pour toutes les structures (entreprises, associations, ...), quel que soit leur effectif, afin de recevoir leur notification de taux de cotisation AT/MP de façon dématérialisée.

⊙ Votre tiers déclarant (expert-comptable notamment) ne peut se substituer à vous pour remplir cette obligation légale. L'inscription aux services AT/MP doit être faite en votre nom propre, avec votre numéro de Siret.

2 COMPRENDRE comment est calculé mon taux de cotisation AT/MP

⊙ Les éléments servant de base au calcul de votre prochain taux sont disponibles dans l'onglet « Les données pour mon prochain taux ».

3 DEMANDER une subvention pour prévenir les risques professionnels dans mon entreprise

⊙ L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose plusieurs subventions pour vous aider à investir dans des diagnostics, formations, équipements... Découvrez ces aides et remplissez une demande en ligne.

4 SAVOIR comment se situe mon entreprise en termes d'exposition aux risques

⊙ Dans l'onglet « Prévenir les risques professionnels », vous pouvez télécharger un bilan de vos risques professionnels élaboré sur la base de nos statistiques et télécharger l'attestation de vos indicateurs des risques professionnels.

